

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4827

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programme annuel 2008 du Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques**

Rapporteur : Monsieur Laréal

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Palleja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffrignon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galliano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Lai, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4827**

commission principale : développement économique

objet : **Programme annuel 2008 du Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les aéroports de Lyon, Saint Exupéry et Bron constituent un élément essentiel de développement et d'aménagement du territoire de la région lyonnaise.

L'association Club des entrepreneurs pour l'aéroport Lyon Saint Exupéry, sera rebaptisée Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon lors de son assemblée générale de février 2008, et a été créée en novembre 2003. Trois partenaires historiques ont participé à la fondation du Club, confirmant ainsi la volonté d'agir ensemble : la communauté urbaine de Lyon, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, ainsi que les aéroports de Lyon. Le Club, dès son origine, a été largement plébiscité par les entreprises qui ont été un millier à se mobiliser afin de soutenir le manifeste adressé au Premier ministre visant à faire de l'aéroport Lyon Saint Exupéry la seconde porte d'entrée du territoire français.

Cette association poursuit un intérêt économique général, visant à mener toute action de nature à faciliter, à accélérer le développement des aéroports de Lyon (lobbying et rencontres avec les décideurs grands opérateurs : Air France, SNCF, etc.), à améliorer sa fonctionnalité (proposition des chefs d'entreprises utilisateurs), à assurer sa promotion et sa valorisation au profit du développement économique et de l'aménagement de l'agglomération lyonnaise, de la région Rhône Alpes et du grand Sud-Est.

Présidée par monsieur Bruno Allenet depuis le conseil d'administration du 6 juin 2006, l'association est administrée par 26 entreprises membres du Bureau (Suez, Siemens, GL Events, Ernst & Young, Sogelym Steiner, GFC Construction, Genese Consulting, Erai, EM2C) et membres du Conseil d'administration (BioMérieux, Boiron, Adecoo Holding, April, Bayer Cropscience, CTD, JTEKT Europe, Lafarge, Merial, Renault Trucks, Rhodia Silicones, Sanofi Pasteur, Sunkiss, Sword, TNT Jet services).

Le Club des entrepreneurs, force de lobbying et de proposition

Entre 2004 et 2007, un certain nombre d'actions ont été conduites, parmi lesquelles :

- le président d'Air France, à la suite de l'invitation du Club, est intervenu devant ses membres pour confirmer l'intérêt que porte la compagnie aérienne aux aéroports de Lyon et écouter les entreprises sur leurs attentes en terme d'offre aérienne,
- le Club a piloté une étude sur les attentes des entreprises régionales en terme d'offre d'aviation commerciale et d'affaires ainsi que sur leurs attentes en terme de services associés,

- le Club a engagé une campagne rapprochant les chambres de commerces et d'industries de Rhône-Alpes sur le soutien à une grande plate-forme aéroportuaire régionale commune,
- lors des récentes négociations avec les compagnies aériennes pour le projet de ligne Lyon New-York, le Club a démontré son engagement sur le projet par l'expression formelle du soutien d'un certain nombre d'entreprises ainsi que par l'étude des potentiels de trafic que représentent ces entreprises sur l'axe de l'Amérique du Nord,
- pour les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs, le Club a piloté la mise en place de la carte Privilys qui permet un usage efficient de l'aéroport,
- le Club a renouvelé sa marque, mis en place de nouveaux principes d'adhésion, sollicité les adhérents pour une campagne de comarquage et conclu un partenariat avec le World Trade Center pour faciliter les adhésions croisées.

Un nouveau dynamisme des aéroports de Lyon auxquels le Club entend apporter sa contribution

Les aéroports de Lyon connaissent aujourd'hui un dynamisme fécond qui se traduit, outre le renforcement de fréquences sur certaines lignes existantes, par plusieurs ouvertures de lignes particulièrement à l'international : Hambourg, Berlin, Florence, Vilnius, Moscou, New York pour juillet 2008 d'une part, d'autre part, par l'implantation d'une compagnie low cost basée : EasyJet.

Bien que les aéroports de Lyon aient une zone de chalandise extrêmement puissante, ils subissent une concurrence acharnée des aéroports voisins : Paris, Genève, Marseille, et dans une autre mesure : Grenoble et Chambéry.

Ces succès engrangés récemment démontrent l'extrême mobilisation de tous les acteurs engagés au soutien des aéroports et la reconnaissance, par les opérateurs aériens, de cette force démontrée par le marché local. Il est, en effet, impératif de continuer à mobiliser toutes les entreprises régionales aux enjeux aéroportuaires, et notamment au fait que celles-ci sont vraiment parties-prenantes dans la réussite des ouvertures de ligne puisque le taux de remplissage de la classe business est extrêmement important pour les exploitants aériens, et notamment dans la réussite de la future ligne Lyon-New York.

Le Club des entrepreneurs souhaite ainsi fortement continuer à contribuer au maintien de cette tendance positive et propose de renforcer son engagement dans un esprit pragmatique et partenarial à travers un nouveau plan d'actions.

Le business plan du Club des entrepreneurs

L'objectif 2008 du Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon est de devenir, *in fine*, un prescripteur incontournable de la politique aéroportuaire régionale. Pour ce faire, le Club a défini un plan d'actions 2008 qui comprend trois finalités essentielles :

- renforcer sa légitimité en multipliant le nombre d'adhérents, en élargissant sa zone d'influence et en s'ouvrant à tous les types d'entreprises

L'objectif est de parvenir à réunir 300 adhérents en 2008, par des actions d'e-mailing à partir d'une base de données entreprises réunissant les données fournies par les Chambres de commerce et d'industrie (CCI), par des actions de sensibilisation des CCI, et des actions permettant d'inciter les entreprises à adhérer (prix sur la carte Privilys, accès privilégié à de l'information qualifiée, etc.) ;

- amplifier sa notoriété en devenant une identité de référence valorisante pour toutes les entreprises

L'objectif 2008 est de parvenir à mettre en scène environ 15 chefs d'entreprises ou entreprises sans distinction de taille. La campagne portera l'image du Club, volontaire et fédératrice. Lorsque le Club des entrepreneurs prendra la parole, c'est aux adhérents qu'il la donnera. Sur la base de la nouvelle identité du Club, la campagne conjuguera différents médias et outils de communication : plaquette de présentation, annonces presse régionale et nationale en pleine, demi ou quart de page, campagne d'affichage, cartes postales mises à disposition dans les aéroports, lettre d'information, site Internet, etc. ;

- être un acteur majeur de référence pour la mise en place de la politique aéroportuaire régionale

Afin d'atteindre un objectif de 10 millions de passagers en 2010 et de contribuer au développement des aéroports de Lyon, le Club doit devenir l'interlocuteur fédérateur des entreprises concernant leurs attentes et leurs besoins en terme de déplacements.

Ainsi, sur la base de fichiers transmis par les Chambres de commerce et d'industrie, et à la suite des questionnaires qu'il administrera auprès des entreprises, il pourra constituer des bases de données quantitatives et qualitatives en terme de services aériens fret et passagers, en terme de services associés (parkings, fluidité fonctionnelle, WTC), en terme d'accessibilité et d'intermodalité (organisation de la desserte en transports en commun).

Le Club doit également pouvoir s'appuyer sur les réseaux propres aux chefs d'entreprises. En relation avec le Comité stratégique des aéroports, le Club pourra ainsi intervenir dans les débats, participer aux études, aux travaux de réflexions et engager des actions de lobbying. Pour cela, le Club devra identifier auprès de ses membres les capacités de chacun à investir un champ d'action pour intercéder auprès des opérateurs aériens, ferroviaires et routiers, des collectivités, de l'Etat français et de l'Union européenne.

Le budget prévisionnel 2008

Recettes (en €)	Montants	Dépenses (en €)	Montants
cotisations	75 000,00	fonctionnement + AG :	18 000,00
subvention Communauté urbaine	30 000,00	missions réceptions déplacements	9 000,00
subvention CCIL	30 000,00	assurances	2 300,00
co-branding	37 500,00	agence de communication	33 250,00
fonds propres	56 833,11	achats d'espaces et diffusion	79 600,00
		site Internet exploitation	4 800,00
		achat cartes Privilys	30 000,00
		études	40 000,00
		trésorerie	12 383,11
total	229 333,11	total	229 333,11

Les modalités de versement de cette subvention sont régies par une convention annuelle établie entre la Communauté urbaine et l'association Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement à l'association Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon d'une subvention forfaitaire de 30 000 € pour le programme d'actions 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention s'y rapportant, précisant les modalités de versement suivantes : 80 % de la subvention dans un délai global de 45 jours suivant la réception, par la Communauté urbaine, du certificat de notification de la convention à l'association et le solde de 20 % à la réception du compte-rendu financier, du bilan, du compte de résultat et des annexes de l'exercice certifiés par monsieur le commissaire aux comptes et du rapport d'activités approuvés par l'assemblée générale de l'association.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0307 selon la répartition suivante : 80 % en 2008, soit 24 000 € et 20 % en 2009, soit 6 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,